



Rrcours ONCG intimidation, extorsion.

Par **sasha1321**, le **22/03/2016** à **08:38**

Bonjour,

Hier j'ai eu la visite d'un représentant de la société ONCG est venue chez moi en me réclamant une somme d'une expertise laboratoire pour ma chienne que j'avais omis de payer...

Je lui ai dit que j'allais régler directement le laboratoire en question et que c'était mon droit.

Par intimidation, cette personne m'a dit que ça n'était pas possible puisque c'était une procédure...etc..

Je lui ai donc remis un chèque de 176.72€ (alors qu'à la base la facture impayée n'était que de 53€) à encaissement le 5 avril prochain.

Or, après recherche, je m'aperçois qu'il n'avait pas à agir ainsi..

Puis-je donc bloquer ce chèque et régler directement le laboratoire?
Sinon quel recours ?

Merci bcp

Par **amajuris**, le **22/03/2016** à **09:55**

Bonjour,

Dès l'instant ou vous avez établi et donné un chèque, son bénéficiaire peut l'encaisser.
Vous ne pouvez faire opposition à un chèque que si celui-ci a été perdu ou volé.
Dans votre cas, vous ne pouvez pas vous opposer au paiement de ce chèque que vous avez volontairement établi.
Salutations